

Une structure de droit privé chapeautant l'INRA à partir de fin février ? Oui, vous avez bien lu !!!

Syndicat National CGT-Inra : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'École – Tél. : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50 - Mail : cgt@inra.fr
Document réalisé le 17/01/2007

Déclaration faite par la FERC-CGT (Fédération à laquelle est rattachée la CGT-INRA) au début du Comité Technique Paritaire Ministériel du 16 janvier 2007.

La FERC-CGT saisit l'occasion de ce Comité Technique Paritaire Ministériel pour dénoncer la politique de restructurations en cours dans le secteur de la recherche agronomique publique et du développement. Après la délocalisation du siège de l'IRD imposée contre la grande masse des personnels et leurs organisations syndicales, c'est au tour de l'INRA et du CIRAD d'être dans la ligne de mire. Le 15 décembre, sans que rien ne puisse le laisser supposer, la Direction Générale de l'INRA a annoncé la marche au pas de course vers un rapprochement institutionnel entre l'INRA et le CIRAD sous forme d'un "Consortium National de la Recherche Agronomique", qui coifferait les deux organismes. Bien que la direction de l'INRA n'ait été en mesure de donner d'informations, ni sur la forme juridique de ce consortium, ni sur les conséquences que pourrait avoir la mise en place de cette structure sur le fonctionnement et le statut des deux organismes comme sur le statut des personnels, elle entend faire avaliser ce projet par le CA de l'INRA dès février 2007. En guise de justification, la direction de l'INRA fait état d'une "opinion favorable des personnels" mais nous mettons au défi de nous citer une quelconque instance scientifique statutaire qui ait été consultée, quels que soient les centres ou départements concernés. Seules les directions de l'INRA et du CIRAD ont été impliquées dans les discussions. Cette perspective nous semble porteuse, à très court terme, de graves dangers aussi bien pour la pérennité de l'INRA que pour les statuts de ses personnels. Choisir la période des fêtes ou celle des vœux pour lancer une telle information sur la place publique se voudrait rassurant... Ne s'agirait-il pas plutôt de placer les agents devant le fait accompli dès cette rentrée de janvier ? Car quel est l'enjeu pour toute la recherche publique ?

L'INRA est aujourd'hui un Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique (EPST) avec des personnels sur statuts de fonctionnaires d'Etat tandis que le CIRAD est un EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial), incluant des personnels sur statut privé dont la pérennité dépend au moins partiellement des ressources financières obtenues. La direction de l'INRA a indiqué que le statut du consortium restait à préciser, avec diverses possibilités en particulier de GIP (Groupement d'Intérêt Public), et de FCS (Fondation de Coopération Scientifique, créée par le "Pacte pour la Recherche"). Ces deux structures ont en commun d'instaurer une gestion de type privé en lien avec les rentrées financières, notamment pour les recrutements, et les licenciements. Les statuts types de ces deux structures incluent un Président, un Conseil d'Administration et un Conseil Scientifique ou comité de pilotage. Ce serait donc une structure de droit privé qui chapeauterait ainsi, de fait, l'INRA ! Est-ce donc vers un fonctionnement d'EPIC, ou à tout le moins introduire des morceaux d'EPIC dans le fonctionnement global du consortium INRA/CIRAD que l'on veut nous entraîner ? Rappelons au Ministère comme à la Direction Générale de l'INRA l'importante mobilisation du personnel de toutes catégories de cet institut contre la transformation en EPIC dans les années 70/80. Imposée par la force, cette transformation en EPIC fut ensuite annulée par le changement de gouvernement en 1981. L'histoire semble se répéter et la proximité des présidentielles 2007 nous interroge ! Ne veut-on pas là aussi profiter des derniers instants de tutelles qui n'ont eu de cesse de dégrader (avec l'ANR et l'AERES) et soumettre (avec les RTRA, et autres pôles de compétitivité, etc.) la recherche publique, pour imposer à la hâte une restructuration de la recherche agronomique (au sens large - aujourd'hui INRA-CIRAD, demain CEMAGREF et IRD) avant les échéances politiques de cette année ? Les personnels INRA avaient bien compris (à l'époque) qu'un EPIC, c'est un établissement qui en grande partie s'auto-subsentonne et fonctionne suivant des critères commerciaux inverses aux critères qui guident nos missions de service public. Un EPIC a une obligation de résultats et non pour seuls objectifs le bien public.

Les directions INRA et CIRAD mettent en avant l'importance de programmes scientifiques conjoints dans plusieurs domaines où des unités des deux instituts travaillent parallèlement. N'est-ce pas là plutôt un prétexte ? Comme l'ensemble des personnels de l'INRA et du CIRAD, nous sommes favorables à l'harmonisation et à la mise en synergie des recherches publiques dans le cadre du service public. Mais s'agit-il de cela avec la proposition structurelle de consortium ?

- Pourquoi la réalisation de cet objectif ne pourrait être accomplie qu'au moyen d'une structure de droit privé ?
- Est-ce que l'absence de consortium a empêché les Directions de ces Instituts de mettre en place le RTRA (Réseau Thématique de Recherches Avancées) de Montpellier qui devrait regrouper la majeure partie des unités CIRAD de Métropole et une grande partie des unités de l'INRA de Montpellier ?
- Ne serait-ce pas plutôt un outil permettant de larges "économies d'échelle" et une plus importante "souplesse" de gestion ?
- **Doit-on s'attendre à une réduction du nombre d'unités et de personnels INRA et CIRAD travaillant sur des thèmes voisins, une réduction du nombre de fonctionnaires à l'INRA "compensée" par une masse de non titulaires recrutés hors statuts via le GIP Consortium ?**

Ces questions ne peuvent rester sans réponse et doivent être débattues avec l'ensemble des personnels de l'INRA et du CIRAD en préalable à toute décision structurelle.

La lettre de mission donnée par le gouvernement à Marion Guillou, la PDG de l'INRA, mettait en avant la nécessité de remodeler rapidement le paysage de la recherche agronomique. Il n'est pas innocent de notre point de vue que pour initier ce processus le choix se soit porté sur un EPIC, le CIRAD, plutôt que sur un EPST comme le CEMAGREF ou l'IRD.

La Direction Générale de l'INRA voudrait voir cette nouvelle structure, dont nous ne connaissons pas les caractéristiques, avalisée par un Conseil d'Administration Extraordinaire le 20 février. Un Conseil d'Administration Extraordinaire est aussi convoqué au CIRAD le 22 février. Qu'est ce qui peut justifier une telle hâte si ce n'est, redisons-le, de tenter d'instaurer des mesures censées être irréversibles avant les échéances politiques de cette année. Nous entendons alerter l'ensemble des personnels. C'est l'avenir même de l'INRA comme EPST qui est en jeu, créant un précédent pour l'ensemble des autres EPST. Nous savons tous que l'existence d'EPST est dans le collimateur de l'Union Européenne. La voie ici choisie est de les mettre sous tutelle de structures de droit privé alors que parallèlement le financement comme l'évaluation leur sont disputées via l'ANR et l'AERES, respectivement.

La FERC-CGT se prononce donc pour l'abandon de la proposition de consortium, le maintien de l'INRA comme des autres EPST sous une forme indépendante et pleinement opérationnelle. Pourquoi ne pas avancer à l'inverse vers la transformation du CIRAD en EPST avec des statuts de fonctionnaires d'Etat pour ses personnels? Cela ne pourrait que favoriser l'harmonisation du paysage de la recherche agronomique publique, si c'est vraiment l'objectif recherché! En conséquence, la FERC-CGT demande l'annulation des deux CA extraordinaires prévus en février à l'INRA et au CIRAD.

La CGT-INRA a demandé dès fin décembre au Ministre de la Recherche de recevoir toutes les organisations syndicales de l'INRA et du CIRAD. Cette demande est restée sans réponse. **Le 15 janvier, c'est une lettre signée par l'ensemble des organisations syndicales de l'INRA et du CIRAD qui vous a fait la même demande.**

Nous vous demandons donc ici de prendre l'engagement de recevoir au plus vite ces organisations.

En réponse, le représentant du Ministre de la Recherche, M. Soubeyran, s'est déclaré favorable à rencontrer les syndicats de l'INRA et du CIRAD, demande qui avait été reprise par le représentant de la CFDT, mais n'a pu garantir que cela serait avec le Ministre.

Il n'y a pas un instant à perdre si nous ne voulons pas être placés fin février devant le fait accompli d'être sous la tutelle d'une structure de droit privé. Nous invitons les personnels à se réunir dans les centres pour débattre des graves conséquences qui résulteraient d'une telle décision, et s'adresser, sous toutes les formes possibles, à la Direction Générale de l'INRA et au Ministère pour leur signifier :

ABANDON DU CONSORTIUM DE DROIT PRIVE CHAPEAUTANT L'INRA